

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 11 JUILLET 2023 A 19H00

Présents à la séance : 19

L'An Deux Mil Vingt Trois, le **11 JUILLET A 19H00**

Extrait affiché le :
17 juillet 2023

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2023

Présents : M. le Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

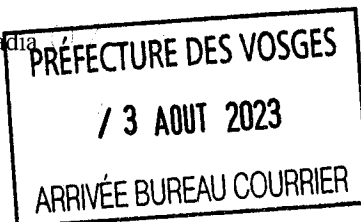
Objet : Article 2122-22 du CGCT :
Décisions prises par le Maire.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. COLIN Joël à Mme DUPONT Virginie
Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. le Maire
Mme PIANT Noëlle à M. CHMIDLIN Stéphane
M. KIZILDAG Murat à Mme ADAM Nathalie
M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia

Absents excusés :

Mme ACCILI Micheline
M. EVRARD Luc
M. ROMARY Fabrice
Mme ELI Emilie
M. BURGER Emmanuel



Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien

N°63/2023

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le Conseil Municipal prend acte des décisions que le Maire a prises par délégation du Conseil Municipal :

- n° 09/2023 portant réaménagement en taux fixe annuel du contrat de prêt n° C 409 685 – A3408040 contracté le 14 mars 2008 auprès de la Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne Ardenne
- n° 10/2023 portant signature avec Madame Marion MOYEN et M. Grégory COLON d'un bail de location à effet du 05 juillet 2023 d'un logement sis 11 rue Général LECLERC . Le loyer mensuel est de 258.73 € + 31.47 € de garage + 15 € de provision de charges ;

Les décisions sont affichées en Mairie.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,